

2020-06-12  
Sub.No.2020-1059

LABEL

GROUPE	2	HERBICIDE
--------	---	-----------

## FirstStep

HERBICIDE

GRANULES DISPERSABLES

EN VENTE POUR UTILISATION DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE BRITANNIQUE SUR LE BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR), ORGE ET LES TERRES EN JACHÈRE

USAGE COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

**PRINCIPE ACTIF** : Tribenuron-méthyle 75 %

N° D'HOMOLOGATION 29569 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX  
SENSIBILISANT POSSIBLE POUR LA PEAU  
Contient les allergènes sulfites et lait

**CONTENU NET**: 160 grammes – 13,6 Kg

FMC of Canada Limited  
6755 Mississauga Road, Suite 204  
Mississauga, ON L5N 7Y2  
1-833-362-7722

Distribué par: Loveland Products Canada Inc.  
789 Donnybrook Drive  
Dorchester, ON  
N0L 1G5

**PRÉCAUTIONS:**

- AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX
- SENSIBILISANT POSSIBLE POUR LA PEAU.
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE
- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
- PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INHALATION OU D'INGESTION OU D'ABSORPTION PAR LA PEAU.
- ÉVITER DE RESPIRER LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION. UTILISER EN PRÉSENCE D'UNE VENTILATION SUFFISANTE.
- ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS.
- PORTER DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES, UN ÉCRAN FACIAL OU DES LUNETTES ÉTANCHES LORS DU MÉLANGE ET DU CHARGEMENT.
- PEUT IRRITER LA PEAU ET LES YEUX .NE PAS MANGER, BOIRE OU FUMER DURANT L'UTILISATION DE CE PRODUIT.
- S'ASSURER DE BIEN SE LAVER AVEC DE L'EAU ET DU SAVON APRÈS AVOIR MANIPULÉ LE PRODUIT.
- ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS IMMÉDIATEMENT APRÈS L'USAGE.
- NE PAS ENTRER OU LAISSER ENTRER DES TRAVAILLEURS DANS LES ZONES TRAITÉES PENDANT LES 12 HEURES SUIVANT L'APPLICATION.
- CE PRODUIT EST TOXIQUE POUR LES VÉGÉTAUX TERRESTRES ET LES ORGANISMES AQUATIQUES NON CIBLÉS. RESPECTER LES ZONES TAMPONS SPÉCIFIÉES DANS LE MODE D'EMPLOI.

**PREMIERS SOINS:****CONTACT AVEC LES YEUX:**

En cas de contact, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:**

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**INGESTION:**

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**INHALATION:**

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer le **1-800-331-3148**.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES** : Administrer un traitement symptomatique.

**ENTREPOSAGE:**

Entreposer le produit dans son contenant d'origine dans un endroit sécuritaire et sec, à l'écart des engrais,

des semences, de la nourriture humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé

#### **ÉLIMINATION:**

##### **Contenant Remplissable**

Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non-utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

##### **AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

## FirstStep

HERBICIDE

GRANULES DISPERSABLES

EN VENTE POUR UTILISATION DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE BRITANNIQUE SUR LE BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR), ORGE ET LES TERRES EN JACHÈRE

USAGE COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CETTE BROCHURE AVANT L'UTILISATION

**PRINCIPE ACTIF** : Tribenuron-méthyle 75 %

N° D'HOMOLOGATION 29569 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX  
SENSIBILISANT POSSIBLE POUR LA PEAU  
Contient les allergènes sulfite et lait

FMC of Canada Limited  
6755 Mississauga Road, Suite 204  
Mississauga, ON L5N 7Y2  
1-833-362-7722

Distribué par: Loveland Products Canada Inc.  
789 Donnybrook Drive  
Dorchester, ON  
N0L 1G5

**PRÉCAUTIONS:**

- AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX
- SENSIBILISANT POSSIBLE POUR LA PEAU.
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE
- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
- PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INHALATION OU D'INGESTION OU D'ABSORPTION PAR LA PEAU.
- ÉVITER DE RESPIRER LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION. UTILISER EN PRÉSENCE D'UNE VENTILATION SUFFISANTE.
- ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS.
- PORTER DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES, UN ÉCRAN FACIAL OU DES LUNETTES ÉTANCHES LORS DU MÉLANGE ET DU CHARGEMENT.
- PEUT IRRITER LA PEAU ET LES YEUX .NE PAS MANGER, BOIRE OU FUMER DURANT L'UTILISATION DE CE PRODUIT.
- S'ASSURER DE BIEN SE LAVER AVEC DE L'EAU ET DU SAVON APRÈS AVOIR MANIPULÉ LE PRODUIT.
- ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS IMMÉDIATEMENT APRÈS L'USAGE.
- NE PAS ENTRER OU LAISSER ENTRER DES TRAVAILLEURS DANS LES ZONES TRAITÉES PENDANT LES 12 HEURES SUIVANT L'APPLICATION.

**PREMIERS SOINS:****CONTACT AVEC LES YEUX:**

En cas de contact, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:**

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**INGESTION:**

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**INHALATION:**

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer le **1-800-331-3148** (24 heures)

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES** : Administrer un traitement symptomatique.

**RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS – LIRE AVANT L'EMPLOI**

Les arbres, arbustes, fleurs, fruits, légumes et autres végétaux utiles peuvent être endommagés ou détruits si l'on n'observe pas les recommandations suivantes : Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de tennis ou endroits analogues. Éviter que le brouillard de pulvérisation ne dérive vers les plantes utiles. Ne contaminer aucun plan d'eau, y compris

l'eau d'irrigation destinée aux cultures.

## **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE**

Ne pas appliquer lorsqu'il vente fort ou lors de journées chaudes (au-dessus de 27 degrés C.)

Observer attentivement les instructions de nettoyage du pulvérisateur, car les résidus dans le réservoir peuvent causer des dommages aux cultures autres que le blé de printemps, le blé dur, l'orge et les terres en jachère. Immédiatement après l'usage, s'assurer de bien nettoyer pour éliminer tous les résidus sur l'outillage de pulvérisation. Bien nettoyer le réservoir, la pompe, les tuyaux, et la rampe à plusieurs reprises avec de l'eau propre après avoir enlever les buses et les tamis. Laver ces pièces séparément. Laver toutes traces de résidus de l'extérieur du réservoir, des buses et de l'outillage de pulvérisation.

IL FAUT RESPECTER UN INTERVALLE DE RÉENSEMENCEMENT MINIMUM DE 2 MOIS APRÈS L'APPLICATION DE CE PRODUIT. Après 2 mois, on peut semer les cultures suivantes : canola, lin, lentilles, luzerne.

NE PAS APPLIQUER FirstStep AVEC UN SUPPORT AUTRE QUE L'EAU OU AVEC UN ADDITIF AUTRE QUE CEUX QUI SONT SPÉCIFIÉS SUR CETTE ÉTIQUETTE. Les autres supports peuvent accélérer la dégradation de ce produit et en réduire l'efficacité.

## **RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :**

- Ce produit est TOXIQUE pour les végétaux terrestres et les organismes aquatiques non ciblés. Respecter les zones tampons spécifiées dans le MODE D'EMPLOI.

## **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

FirstStep supprime les mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de blé de printemps (incluant le blé dur), l'orge et dans les terres en jachères.

Un temps chaud et humide favorise la croissance active des mauvaises herbes et intensifie l'activité d'FirstStep en maximisant l'absorption foliaire et l'effet par contact. Les mauvaises herbes endurcies par des conditions environnementales rigoureuses telles que le froid, la sécheresse ou une chaleur excessive peuvent ne pas être supprimées ou réprimées suffisamment, de sorte que la croissance peut reprendre. FirstStep peut être appliqué seulement à l'aide d'un matériel de pulvérisation terrestre. Pour obtenir de meilleurs résultats, s'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes cibles.

FirstStep arrête rapidement la croissance des espèces sensibles à son action. Toutefois, les symptômes typiques (changement de couleur) peuvent ne pas devenir visibles avant 1 à 3 semaines suivant l'application, selon les conditions de croissance et la sensibilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée de l'effet dépendent de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes, de l'uniformité de la pulvérisation et des conditions de croissance. L'activité du mélange d'herbicides peut être ralentie par le froid ou la sécheresse.

## **MODE D'EMPLOI:**

**Pulvérisation sur de grandes cultures :** NE PAS appliquer le produit pendant les périodes de calme plat ou lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la classification moyenne de la American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

## **Zones tampons :**

Aucune zone tampon N'EST REQUISE en cas d'utilisation des méthodes et équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou dorsal, application localisée, pulvérisateur inter-rangée recouvert, trempage du sol et incorporation au sol.

Respecter les zones tampons précisées dans le tableau qui suit entre le point d'application directe du produit et le bord le plus rapproché, dans la direction du vent, des habitats terrestres (par exemple prairies, forêts, brise-vent, boisés, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce (par exemple lacs, rivières, brouillards, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et autres milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

Méthode d'application	Culture	Largeur (en mètres) de la zone tampon requise pour la protection de :		
		Habitats aquatiques :		Habitats terrestres
		< 1 m de profondeur	> 1 m de profondeur	
Pulvérisateur agricole*	Sol en jachère champs pour le traitement à appliquer sur le blé (de printemps et dur), orge (uniquement à titre d'herbicide en présemis)	0	0	3
	Blé et orge	1	0	4

\* Dans le cas des applications effectuées à l'aide d'un pulvérisateur agricole, l'utilisation d'écrans de réduction de la dérive permet de réduire la largeur des zones tampons. L'utilisation de pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée sur toute sa longueur d'un écran (toile, rideau) s'étendant jusqu'au couvert végétal permet de réduire la largeur de la zone tampon de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est coiffée d'un écran conique fixé à au plus 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon de 30 %.

En cas d'utilisation d'un mélange en cuve, consulter l'étiquette des autres produits incorporés au mélange et respecter la zone tampon la plus étendue (la plus restrictive).

Remarque : Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE) ». On peut accéder au calculateur de zones tampons dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

### **SUPPRESSION DE LA SAGESSE-DES-CHIRURGIENS ET LE TABOURET DES CHAMPS (ROSETTES D'AUTOMNE ET JEUNES POUSSÉS DU PRINTEMPS) SUR LES TERRES EN JACHÈRE**

#### **MÉLANGE EN RÉSERVOIR : FirstStep + l'herbicide 2,4-D Ester**

Appliquer FirstStep à raison de 10 grammes par hectare avec l'herbicide 2,4-D Ester à raison de 420 grammes/ha (0,6 L/ha 2,4-D ester LV-700). AGRAL 90 n'est pas requis dans ce mélange en réservoir. Appliquer le mélange en réservoir au printemps en post-levée jusqu'au début du stade de floraison des mauvaises herbes cibles. Seulement les mauvaises herbes sorties de terre durant l'application seront supprimées.

### **SUPPRESSION DES GRAMINÉES NUISIBLES ET LES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES SUR LES TERRES EN JACHÈRE ET AVANT L'ENSEMENCEMENT DU BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR) ET L'ORGE**

Les champs traités avec FirstStep peuvent être semés avec le blé de printemps (incluant le blé dur) ou l'orge au minimum 24 heures après l'application.

Appliquer FirstStep à raison de 10 g/ha mélangé en réservoir avec un des herbicides suivants et adjuvant (si nécessaire), dans un volume de solution de pulvérisation de 55 à 110 L/ha. Consulter les étiquettes des herbicides glyphosate (le composant du mélange en réservoir) pour connaître les directives d'application de ce produit et les restrictions.

*Sur les terres en jachère permettre un intervalle d'au moins 10 jours avant le labour. Seulement les mauvaises herbes sorties de terre durant l'application seront supprimées.*

Herbicide	Taux d'application (grammes équivalent acide par hectare)	Stade d'application	Mauvaises herbes	
			Supprimées	Réprimées†
glyphosate (présent sous formes de sel de sodium, sel d'isopropylamine, sel d'ammonium ou sel de trimethylsulfonium)	450 g e.a./ha	Jusqu'à 8 cm	crépis des toits, petite herbe à poux, vergerette du Canada	
		Jusqu'à 15 cm	amaranthe à racine rouge, blé spontané, brome des toits, soude roulante, chénopode blanc, folle avoine, ivraie de perse, kochia à balais, lin spontané, moutarde des champs, orge spontanée, colza spontanée (incluant les variétés de canola tolérant au glyphosate), ortie royale, pissenlit, renouée persicaire, sagesse des chirurgiens, sétaire géante, sétaire verte, tabouret des champs,	
		Jusqu'à 3 feuilles	Saponaire des vaches, renouée liseron,	
		Rosette		chardon des champs

Herbicide	Taux d'application	Stade d'application	Mauvaises herbes	
			Supprimées	Réprimées <sup>†</sup>
Glyphosate (présent sous formes de sel de sodium, sel d'isopropylamine, sel d'ammonium ou sel de trimethylsulfonium)  avec Agral* 90	270 g e.a./ha  0,35% v/v	Tous les stades	colza spontané (incluant les variétés de colza tolérant au glyphosate)	crépis des toits
		Jeunes pousses et rosettes (sans floraison)		
		Jusqu'à 8 cm	blé spontané, folle avoine (1-3-feuilles), moutarde des champs, orge spontanée, renouée liseron (1-3- feuilles), renouée persicaire, sétaire verte, tabouret des champs	
		Jusqu'à 10 cm	chénopode blanc, kochia à balais,	amaranthe à racine rouge, Soude roulante
Glyphosate (présent sous formes de sel de sodium, sel d'isopropylamine, sel d'ammonium ou sel de trimethylsulfonium)  avec Agral* 90	360 g e.a./ha  0,35 % v/v	Rosettes qui ne sont pas en floraison	pissenlit (parties aériennes)	chardon des champs (parties aériennes)

<sup>†</sup>La répression des mauvaises herbes est une réduction visible de la concurrence qu'elles exercent (réduction de leur population ou de leur vigueur) par rapport à une zone non traitée. Le degré de répression variera avec la taille de la mauvaise herbe et les conditions environnementales avant et après le traitement.

#### DIRECTIVES DE MÉLANGE :

1. Ajouter un tiers du volume d'eau nécessaire dans le réservoir du pulvérisateur.
2. Tout en faisant fonctionner l'agitateur, ajouter la quantité requise de FirstStep.

3. Lorsque FirstStep est complètement en suspension, ajouter la quantité requise des autres herbicides destinés à être mélangés en réservoir.
4. FirstStep + l'herbicide 2,4-D ester : Une fois FirstStep complètement en suspension, ajouter la quantité requise de l'herbicide 2,4-D ester tout en maintenant l'agitation. Ne pas ajouter d'agent tensioactif.

FirstStep+ Glyphosate (présent sous formes de sel de sodium, sel d'isopropylamine, sel d'ammonium ou sel de trimethylsulfonium): Une fois FirstStep est complètement en suspension, ajouter la quantité requise de l'herbicide glyphosate (présent sous formes de sel de sodium, sel d'isopropylamine, sel d'ammonium ou sel de trimethylsulfonium) tout en maintenant l'agitation. Une fois les composants du mélange sont complètement en suspension, si nécessaire, ajouter le Agral\* 90 a 3.5 L/1000 L de solution de pulvérisation (0.35% v/v).

5. Ajouter le reste d'eau. Si un agent antimousse est nécessaire, l'ajouter en dernier.
6. Utiliser un volume de pulvérisation minimum de 55 L/ha sur le blé du printemps (incluant le blé dur), l'orge et sur les terres en jachère.
7. Pour les mélanges subséquents, réduire la quantité de solution restant dans le réservoir à 10 % ou moins du volume initial avant de recommencer l'opération à l'étape 1. Si cela est impossible, délayer FirstStep dans une petite quantité d'eau (5-10 L) de façon à former une bouillie avant de l'ajouter au réservoir.

Une agitation continue est nécessaire pour maintenir les constituants du mélange en réservoir avec FirstStep en suspension. Si on a laissé reposer la préparation pendant un certain temps, bien l'agiter pour remettre les constituants en suspension avant la pulvérisation. Utiliser la préparation de FirstStep dans les 24 heures afin d'éviter que le produit ne se dégrade.

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec FMC of Canada Ltd. au 1-833-362-7722 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur cette étiquette ou non spécifiquement recommandé par FMC of Canada Ltd..

#### **INTERVALLE DE RÉENSEMENCEMENT MINIMUM ET ROTATION DES CULTURES :**

Il faut respecter un intervalle de réensemencement minimum de 2 mois après l'application de ce produit. On peut semer les cultures suivantes deux mois après avoir appliqué le mélange en réservoir avec FirstStep+ l'herbicide 2,4-D Ester : canola, lin, lentilles et luzerne.

#### **ÉQUIPEMENTS-VOLUMES D'ÉPANDAGE :**

Appliquer le mélange uniformément uniquement à l'aide d'un matériel de pulvérisation terrestre correctement étalonné. S'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes cibles et d'effectuer une pulvérisation uniforme. On recommande d'utiliser des buses à jet plat en éventail (volume de pulvérisation minimum de 55 litres par hectare). Utiliser des tamis de filtration de 50 mailles ou moins (métal ou nylon).

Une agitation continue est nécessaire pour maintenir le mélange d'FirstStep en suspension. Pulvériser uniformément et éviter les chevauchements. Fermer la rampe de pulvérisation lorsqu'on démarre, tourne, ralentit ou arrête pour éviter d'endommager la culture en raison d'une application excessive.

Réduire les dérives de la solution de pulvérisation en employant un grand volume d'eau, une faible pression, de grosses gouttelettes et des jets directionnels. Ne pas dépasser une pression de pulvérisation de 275 kPa.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

#### **NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR :**

Il est difficile d'enlever toute trace de l'herbicide 2,4-D ester et l'herbicide MCPA amine d'un pulvérisateur. Par conséquent, on ne doit pas utiliser un pulvérisateur ayant servi à appliquer de l'herbicide 2,4-D pour traiter des cultures sensibles à cet herbicide. La marche à suivre ci-dessous permet d'enlever les résidus d'FirstStep dans le pulvérisateur.

1. Vider le réservoir; rincer le réservoir, la rampe et les tuyaux flexibles avec de l'eau propre pendant au moins 10 minutes pour enlever tous les résidus visibles.
2. Remplir le réservoir d'eau propre et y ajouter un litre d'ammoniaque à usage domestique (contenant un minimum de 3% d'ammoniaque) par 100 litres d'eau. Remplir la rampe et les tuyaux flexibles et laisser le pulvérisateur pendant au moins 15 minutes. Vider le réservoir.
3. Répéter l'étape 2.
4. On doit enlever les buses et les filtres pour les nettoyer séparément. Pour enlever toute trace d'ammoniaque, rincer le réservoir, les tuyaux flexibles et la rampe à fond avec de l'eau propre.
5. Se défaire des rinçures du réservoir conformément à la réglementation provinciale.

**MISE EN GARDE :** Ne pas utiliser d'ammoniaque avec de l'eau de javel. Le mélange de ces deux produits entraîne l'émanation d'un gaz à odeur de moisissure et de chlore qui peut occasionner une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement à l'intérieur d'un bâtiment.

#### **RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:**

Gestion de la résistance à FirstStep du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à FirstStep et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- ◆ Dans la mesure du possible, alterner FirstStep ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ.
- ◆ Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- ◆ Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- ◆ Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- ◆ Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- ◆ Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- ◆ Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec le représentant local de FMC ou composer le numéro sans frais de FMC of Canada Ltd. 1-833-362-7722.

#### **PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR L'UTILISATION DU PRODUIT :**

Les variétés de blé et d'orge enregistrées ont montré une tolérance acceptable à FirstStep. Se renseigner auprès de FMC à propos de la tolérance des diverses cultures avant d'utiliser le produit sur des variétés non enregistrées

Ne pas appliquer dans les champs irrigués où les eaux d'écoulement serviront à irriguer d'autres cultures.

Ne pas contaminer les eaux d'irrigation.

Ne pas utiliser sur les sols très variés comportant de grandes étendues de gravier ou de sable, des coteaux dénudés ou des dépôts calcaires.

S'il pleut peu après l'application, l'efficacité de l'herbicide peut être réduite. Le temps doit rester sec pendant au moins 4 à 6 heures après le traitement pour permettre l'absorption du mélange par le feuillage des mauvaises herbes. Certaines conditions environnementales peuvent ralentir le séchage de la solution de pulvérisation sur le feuillage, par exemple une humidité relative élevée ou un temps frais ou couvert, d'où une augmentation du délai d'absorption

Utiliser un maximum de 10 grammes de FirstStep par hectare par année sur le blé de printemps, l'orge, et les terres en jachère.

Les applications de FirstStep sur les terres en jachère, le blé de printemps, le blé durum ou l'orge éprouvés par des conditions difficiles telles que la sécheresse, les sols peu fertiles ou salins, les sols saturés d'eau (sols qui ont atteint ou sont prêts d'atteindre la capacité maximale de rétention d'eau), les maladies ou les attaques d'insectes peuvent entraîner des dommages aux cultures. La sécheresse, les maladies ou les ravages occasionnés par les insectes après l'application peuvent également endommager les cultures ou en réduire la qualité ou le rendement.

Ne pas appliquer FirstStep sur les cultures de blé de printemps, de blé dur ou d'orge contre-ensemencées de légumineuses ou de graminées afin de ne pas endommager les cultures fourragères.

Ne pas utiliser la terre des champs traités pour les pelouses, les jardins ou le remblai.

Certaines conditions telles qu'un temps frais prolongé ou un écart prononcé de la température entre le jour et la nuit survenant juste avant ou peu après le traitement peuvent entraîner un jaunissement ou un arrêt de croissance temporaire de la culture.

**ÉVITER UNE PULVÉRISATION EXCESSIVE OU LA DÉRIVE DU BROUILLARD VERS LES HABITATS IMPORTANTS DE LA FAUNE, TELS QUE BRISE-VENT, MARAIS, MARES VASEUSES OU BORDS ASSÉCHÉS DES MARES, OU BOISÉS. LAISSER UNE ZONE TAMPON DE 15 MÈTRES ENTRE LA DERNIÈRE BANDE DE PULVÉRISATION ET LES ABORDS DE CES HABITATS.**

La suppression des mauvaises herbes poussant dans les traces de roues peut être réduite si FirstStep est appliqué lorsque le temps est sec et qu'il y a beaucoup de poussière.

#### **ENTREPOSAGE:**

Entreposer le produit dans son contenant d'origine uniquement, à l'écart des engrais, des semences, de la nourriture humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé

#### **ÉLIMINATION:**

##### **Contenant Remplissable**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Le distributeur ou le détaillant doit remplir ce contenant avec le même produit. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non-utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en

cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

\* Tous les produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.